

**Futurs artisans,  
suivre le Stage de Préparation  
à l'Installation  
est une obligation !**

En effet, la loi du 23 Décembre 1982, modifiée par la loi 96-603 du 05 Juillet 1996, précise qu'avant l'immatriculation au Répertoire des Métiers, le futur Chef d'Entreprise doit suivre un Stage de Préparation à l'Installation organisé par une CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT.

⚡ **DUREE : (30 heures)**

4 jours et demi (du lundi au vendredi midi)

⚡ **HORAIRES :**

De 9 H 00 à 17 H 30

⚡ **COÛT :**

- **195€** pour une personne
- **295€** pour le chef d'entreprise accompagné de son conjoint (remise d'attestation)
- **408 €** dans le cadre d'une prise en charge par une convention de formation

⚡ **LIEU DU STAGE :**

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT  
HAUTS DE FRANCE  
AGENCE ENTREPRISES DE PERONNE  
23 AVENUE DE L'EUROPE  
80200 PERONNE

A L'ISSUE DU STAGE,  
UNE ATTESTATION D'ASSIDUITE,  
VALABLE DANS TOUTE LA FRANCE SERA DELIVREE  
A TOUTE PERSONNE AYANT PAYE L'INSCRIPTION

**CALENDRIER 2018**

DATES	LIEU
Du 15 au 19 Janvier 2018	Péronne
Du 19 au 23 Mars 2018	Péronne
Du 28 mai au 1er juin 2018	Péronne
Du 2 au 6 Juillet 2018	Péronne
Du 24 au 28 septembre 2018	Péronne
Du 3 au 7 Décembre 2018	Péronne

*Vos coordonnées seront communiquées aux différents intervenants du Stage de Préparation à l'Installation*

C  
O  
U  
P  
O  
N  
A  
E  
N  
V  
O  
Y  
E  
R

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom de Naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : .....

Né(e) le : ..... / ..... / .....

A : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

C P : ..... Commune : .....

Tél : ..... Port : .....

Courriel : .....

Situation actuelle :  
 Salarié                       Bénéficiaires du RSA  
 D. d'emploi                 Autre(s)

N° identifiant Demandeur d'emploi : .....

Diplôme Professionnel : .....

Niveau d'étude général : .....

Activité envisagée : .....

Création d'Entreprise       Reprise d'Entreprise

Date prévue de démarrage : .....

**S'inscrit au Stage de Préparation à l'Installation du :**

..... **au** .....

**Lieu :** .....

reconnait avoir pris connaissance des conditions générales de vente et des disponibilités dans les autres sessions de stage.

Fait à ..... le .....

# REGLEMENT

Je règle :

- 195€ pour une personne
- 295€ pour une personne et son conjoint
- par chèque libellé à l'ordre de la C.M.A.
- en espèces     par carte bleue

Bénéficie d'une demande de prise en charge :  
**Les demandes sont à faire au moins un mois avant l'entrée en stage**

o Dans le cadre du Compte Personnel Formation (CPF) pour les salariés (**Joindre obligatoirement un chèque de caution de 195 € pour valider l'inscription**)

o Dans le cadre de l'Aide Individuelle à la Formation pour les demandeurs d'emploi (AIF)

## LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### FRAIS DE PARTICIPATION

La totalité des frais de participation est versée obligatoirement lors de l'inscription. L'encaissement du chèque se fait 15 jours avant le début du stage.

Le chèque de règlement joint au bulletin d'inscription et libellé à l'ordre de la C.M.A.

### EN CAS D'ANNULATION PAR LA CHAMBRE DE METIERS

Ce règlement sera restitué à l'entreprise ou pourra servir d'Avoir pour un autre stage.

### EN CAS DE DESISTEMENT PAR L'ENTREPRISE

Dans un délai inférieur à 8 jours, avant la date du début de la formation, un montant forfaitaire de 70€ sera facturé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour couvrir les frais pédagogiques engagés.

### EN CAS D'ABANDON PAR LE STAGIAIRE EN COURS DE FORMATION

Le montant total du règlement est conservé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat .

# PROGRAMME DU STAGE

Il a pour objectif de permettre l'acquisition des notions indispensables pour démarrer son activité dans de bonnes conditions à travers des cours et des travaux pratiques.

- ⇒ De porteur de projet à Chef d'Entreprise
- ⇒ Culture Entrepreneuriale de l'Artisan
- ⇒ Etude de marché et positionnement
- ⇒ Stratégie et actions commerciales
- ⇒ Intervention d'une banque
- ⇒ Gestion prévisionnelle et financière
- ⇒ Intervention du RSI
- ⇒ Intervention d'un assureur
- ⇒ Les formes juridiques
- ⇒ Le régime fiscal et social d'une entreprise artisanale
- ⇒ Intervention d'un expert comptable
- ⇒ Les ressources humaines
- ⇒ Les formalités d'immatriculation



## STAGE DE PREPARATION A L'INSTALLATION

**Chambre de Métiers et de l'Artisanat Hauts de France**  
**Agence Entreprises de Péronne**

**Adresse postale :**  
**23 avenue de l'Europe**  
**80200 PERONNE**

**Marina LIESSE**  
Responsable de  
l'Unité Administrative  
06 67 13 50 85  
m.liesse@cma-hautsdefrance.fr

**Laurence HOCHART**  
Assistante Formation  
09 72 72 72 07  
l.hochart@cma-hautsdefrance.fr